

APPEL A PARTICIPATION

Saison culturelle 2026

SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE EN FRANCE

1 - Contexte

En 1987, les chemins de Compostelle étaient reconnus par le Conseil de l'Europe comme un Itinéraire culturel européen, témoin et vecteur d'une identité commune. En 1998, l'Unesco inscrivait les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial, leur reconnaissant ainsi une valeur universelle exceptionnelle : ils sont un bien commun de l'Humanité.

Ces reconnaissances culturelles internationales invitent à faire des chemins de Compostelle, du patrimoine et de l'itinérance, un thème d'action culturelle, une source d'inspiration pour toutes les générations : rencontres, échanges, partage, savoirs et expériences, Histoire et histoire(s), art, sacré, nature ...

La « saison culturelle sur les chemins de Compostelle » fédère les centaines de manifestations réunies dans un programme commun.

Ce partenariat pour la saison culturelle 2026 est gratuit et ouvert à tous acteurs !

L'objectif de la saison culturelle est de :

- **mettre en visibilité nationale vos programmations,**
- **mieux identifier vos manifestations** dispersées grâce à des visuels et un programme communs,
- **intéresser** de nouveaux publics à l'univers compostellan,
- **partager votre fierté d'être les gardiens d'un héritage culturel**
- **Vous fédérer** et **mutualiser** moyens, idées et compétences.



2 – Quelles manifestations peuvent être inscrites dans le programme de la saison ?

Les **manifestations ouvertes au grand public** et qui visent à :

- faire apprécier l'univers compostellan au plus grand nombre;
- intéresser les jeunes ;
- valoriser le sens des reconnaissances : l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe et le patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- renforcer les liens et coopérations entre acteurs et territoires sur un même itinéraire ;
- développer les échanges avec l'Espagne, les jumelages ;
- « faire communauté » autour du chemin de Saint-Jacques en mobilisant les acteurs locaux et les habitants, créer un sentiment d'appartenance, de fierté et une solidarité par des moments conviviaux et des rencontres entre visiteurs, cheminants, pèlerins et habitants.

Les thèmes sont liés à l'Univers compostellan et à l'itinérance :

- l'histoire du pèlerinage, saints et héros, croyances, patrimoine des pèlerinages, dévotions, soins...
- la marche et le voyage : épopée, pèlerins et voyageurs, nomadisme, carnet de route, santé et bienfaits ;
- l'accueil, l'hospitalité, les rencontres, expériences...
- l'art et l'architecture sacrée, mise en scène des reliques et organisation de la déambulation, les patrimoines religieux ou civils au long des chemins...
- les récits, légendes, circulations et influences artistiques associées aux routes de pèlerinage...
- les paysages des chemins, son patrimoine vernaculaire, ...
- les métiers, techniques et enjeux de préservation du patrimoine...
- les pèlerinages dans le monde, sites sacrés, chemins et sanctuaires de pèlerinage, routes mythiques ...
- les pratiques contemporaines des chemins.

Les manifestations peuvent prendre diverses formes : randonnée patrimoine, lecture de paysage, conférence, exposition, spectacle, concert, visites guidées, colloque, journée d'études, activité avec des jeunes, café-débat, projection, porte ouverte dans un gîte, chantiers ouverts au public...

3 - Qui peut participer ?

Association, collectivité territoriale, médiathèque, office de tourisme, centre culturel, festival, site de visite... dans la mesure où vous parlez de la thématique Compostelle.

4 - Quand peuvent se tenir les manifestations ?

- **Tout au long de l'année**, ponctuellement ou dans la durée (de mars à décembre).
- **Quatre temps forts** :

La Nuit des églises : ouvertes la nuit pour accueillir une expérience artistique et culturelle, faire dialoguer l'Art et le Sacré (**fin juin, début juillet**). <https://www.narthex.fr>

Les trois fêtes commémoratives de saint Jacques : mardi **25 mars** (martyr), vendredi **25 juillet** (découverte du tombeau), mardi **30 décembre** (ensevelissement)

Journées européennes du patrimoine, 20 et 21 septembre 2026 sur le thème du « **Patrimoine en danger** »

Journée internationale des monuments et des sites (avril): <https://www.icomos.org/fr/agenda/18-avril-la-journee-internationale-des-monuments-et-des-sites/>

Journée européenne du chemin de Saint-Jacques de Compostelle

(mai): <https://saintjamesway.eu/fr/blog/european-days-of-saint-james-way-2025/>

La nuit européenne des musées (mai): <https://nuitdesmusees.culture.gouv.fr/>

Les rendez-vous aux jardins (début juin): <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/>

Journées nationales de l'Architecture (octobre): <https://journeesarchitecture.culture.gouv.fr/>

1000 mains pour le chemin de Saint-Jacques : 1er week end d'octobre (4 et 5)

Un rendez-vous national pour l'entretien du sentier de son patrimoine proposé par les associations et avec les habitants sédentaires et riverains du chemin. Pour développer 1000 mains chez vous :

<https://www.chemins-compostelle.com/mille-mains-pour-les-chemin>

5 - Quels sont les bénéfices d'inscrire votre manifestation dans cette démarche ?

- Apparaître dans une communication nationale coordonnée par l'Agence des chemins de Compostelle ;
- Diffuser le programme national et vous appuyer sur les supports mis à disposition ;
- Chacun garde sa singularité mais participe à une dynamique commune pour être plus efficace et plus visible ;
- Participer à une démarche collaborative.

6 – L'accompagnement proposé par l'AFCC

Mise à disposition en ligne d'un répertoire de l'offre artistique et culturelle dans l'espace professionnel du site www.chemins-compostelle.com (régulièrement augmenté)

Mise à disposition d'un kit de communication :

- une pastille de saison millésime 2025 pour insertion sur vos dépliants, sites, flyers, bulletins.. ;
- des dépliants programme, des affiches sur la saison ;
- le programme PDF pour relayer sur vos sites internet et lettres d'information ;
- la fourniture de la charte graphique et des logos associés pour le bien du patrimoine mondial ;
- la fourniture de l'emblème européen des chemins de Saint-Jacques.

7 – Calendrier

Programme papier, site internet, réseaux sociaux : l'organisateur doit renseigner avant **le 7 février 2026** ce lien www.chemins-compostelle.com/agenda_culturel/signaler

Site internet, réseaux sociaux, au fil de l'eau en renseignant ce lien www.chemins-compostelle.com/agenda_culturel/signaler

L'Agence des chemins de Compostelle coordonne la réalisation du programme papier et vous adresse les supports de communication, logos, visuels etc...

Envoi des supports de communication : mars 2026.

8 – La démarche est portée par l'AFCC en partenariat avec la Fédération Compostelle France, Derrière le Hublot, la Conférence des Evêques, 1000 mains à la pâte, la Fédération française de la Randonnée pédestre... avec le soutien de l'Etat, des Régions, Départements, Communes, offices de tourisme et associations membres de l'AFCC.

Agence française des chemins de Compostelle (AFCC)

4, rue Clémence Isaure – 31 000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 00 05

Courriel : sebastien.penari@chemins-compostelle.com - laetitia.marin@chemins-compostelle.com